

ANNEXE 5 : FICHE D'INFORMATION DES FAMILLES

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ATTENTAT OU D'ATTAQUE

En cas d'alerte:

Ne vous déplacer pas vers l'établissement

Si vous vous y trouvez, conformez-vous aux instructions prévues au présent PPMS.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment

- Écoutez la radio
Et respectez les consignes des autorités

**FREQUENCE France bleu armorique (conventionnée par le préfet) :
103.1Mhz**

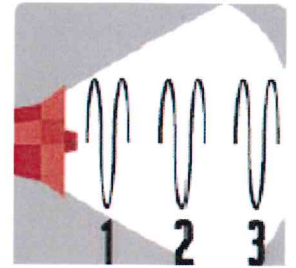
- N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer

- Un plan particulier de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.

- Ne téléphonez pas.
- N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

- twitter Académie de Rennes : @acrennes



Téléchargez SAIP